

Avis de mise à disposition du public

Projet de convention d'OPAH-RU 2021-2026 du cœur de ville de Rumilly

du 12 juillet au 13 août 2021

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie mettra en place à l'automne une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville historique de Rumilly pour une durée de 5 ans (2021-2026) à compter de la signature de la convention d'OPAH-RU avec les partenaires du projet (Ville de Rumilly, État-ANAH, Conseil départemental de la Haute-Savoie, Action Logement, Banque des Territoires).

Les objectifs qualitatifs de l'OPAH-RU doivent permettre de :

- Lutter contre la vacance et accueillir de nouveaux ménages en cœur de ville ;
- Adapter des logements et des bâtiments aux familles, à l'âge, au handicap... ;
- Favoriser la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique, en articulation et en amplification des dispositifs existants et à venir (Habiter Mieux, Département, Ville de Rumilly, Rumilly Terre de Savoie à travers le SPPEH notamment, Action Logement) ;
- Consolider le parc de logements conventionnés ;
- Améliorer le fonctionnement des espaces communs des copropriétés ;
- Améliorer la qualité des logements : luminosité, espaces extérieurs... ;
- Lutter contre l'habitat dégradé ;
- Lutter contre la vacance commerciale dans la « vieille ville » ;
- Améliorer les façades dans le cœur de ville.

L'OPAH-RU permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs financiers de ce partenariat autour de la réhabilitation du parc de logements privés du cœur de ville historique pour lui donner une nouvelle dynamique.

En application de l'article L. 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de convention est mis à disposition et à la consultation du public pendant une durée d'un mois, avant sa signature, soit du 12 juillet au 12 août 2021.

À la mise en place du dispositif et sous conditions d'éligibilité, les propriétaires qui le souhaitent pourront bénéficier gratuitement d'un accompagnement par une équipe de professionnels pour élaborer leurs projets de travaux et être aidés à monter leurs dossiers de demandes de subventions.

Le projet de convention est consultable :

- **Dans les locaux de la Communauté de Communes, 3 place de la Manufacture à Rumilly, auprès du Pôle Aménagement du Territoire et Urbanisme, aux horaires d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.**
- **En mairie de Rumilly, aux horaires d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.**

Les observations du public pourront être recueillies sur place via un registre mis à disposition ou par mail à l'adresse habitat@rumilly-terredesavoie.fr.

Après sa signature, la convention pourra être consultée dans les locaux de la Communauté de Communes et en mairie de Rumilly pendant toute la durée de validité de cette opération.